

Envoyé en préfecture le 19/03/2020

Reçu en préfecture le 19/03/2020

Affiché le 13/03/2020

ID : 018-211802889-20200312-2020_04-DE

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : L'An deux mille vingt
le : 12 Mars
En exercice : 11 le Conseil Municipal de la commune de VORLY
Présents : 09 dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire,
Votants : 10 à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard BILLOT, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 5 Mars 2020

Présents: Mme LEFEBVRE, M. BERTHOMMIER Adjoints
MM DEJOU, PARENT, VOLUT
Mme CHARONNAT, CHARPENTIER, PINTON
Absente excusée : Mme LARCHEVEQUE

Absente : Mme MARTIN TILLIER

Procuration : Mme LARCHEVEQUE à Mme LEFEBVRE

Mme CHARONNAT a été élue secrétaire

2020-04 ABROGATION DES PLANS D'ALIGNEMENT SUR ROUTES DEPARTEMENTALES

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu du Directeur des routes informant que le Conseil Départemental du Cher a mené une réflexion sur le maintien ou la suppression des plans d'alignement sur ses routes départementales.

La commune de Vorly est concernée pour la RD 34 (plan approuvé le 1^{er} août 1898) et la RD 71 (plan approuvé le 21 novembre 1861).

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Local d'Urbanisme (PLUi) menée par la Communauté d'Agglomération de Bourges, le Département souhaite s'associer à l'enquête publique du PLUi pour abroger ces plans d'alignement conformément à l'article L.123-6 du code de l'environnement.

Le code de la voirie routière précise en son article L.131-6/ « les plans d'alignement des routes départementales, situées en agglomération, sont soumis pour avis au conseil municipal en application du 1° de l'article L.121-28 du Code des Communes.

Le Conseil Municipal est donc sollicité pour délibérer sur ce dossier et émettre un avis sur les décisions du Département.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de donner un avis favorable aux décisions du Département.

Pour copie certifiée conforme
Vorly le 17 Mars 2020

Le Maire, B.BILLOT

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture

